



Conseil Municipal
Séance du 15 juin 2017

Compte rendu

Affiché le : 20/06/2017

Le quinze juin deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le sept juin deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Étaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	X		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK	X		
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	X		
Cinquième adjoint	VEDRINE JACQUES	X		
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON	X		
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE	X		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	X		
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO	X		
Conseillère municipale	DEMORY ANNETTE	X		
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			X
Conseillère municipale	CROST SANDRINE		À Christiane PAGET	
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			X
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE			X
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE			X
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			X
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD	X		
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	X		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	X		
	Total	16	1	5

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Marinette REVERDY est désignée secrétaire de séance 16 présents, 17 votants, 20H00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès Verbal de la séance du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour

2017-07-01 Décision modificative n° 2 budget général

Rapporteur : Jean Marc DELAVALLE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	24 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	24 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73212 : Dotation de solidarité communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 250,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 250,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 350,00 €	26 600,00 €	0,00 €	21 250,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 600,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 600,00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
D-21312 : Bâtiments scolaires	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-272 : Nouveau branchement AEP écoles/chalet	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-273 : Antennes hertzienne caméras	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	39 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-231 : RUE DU PORT : TROTTOIRS PLUVIAL MODE DOUX	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	9 500,00 €	39 100,00 €	0,00 €	29 600,00 €
Total Général		50 850,00 €		50 850,00 €

Damien VAUDO demande des renseignements complémentaires concernant le contentieux dont il n'a pas connaissance. Jean-Marc DELAVALLE explique qu'en avril 2014 un permis de construire a été refusé car la Commune avait jugé que le projet n'était pas conforme au PLU. Le demandeur a engagé un recours contre cette décision. Le Tribunal Administratif de Lyon a débouté la Commune le 2 mai 2017.

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-07-02 Décision modificative n° 3 budget annexe assainissement

Rapporteur : Jean Marc DELAVALLE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	16 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	8 900,00 €	0,00 €
R-21532 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	0,00 €	7 800,00 €	0,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	16 700,00 €	0,00 €	16 700,00 €	0,00 €
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 600,00 €
TOTAL 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	21 600,00 €
Total INVESTISSEMENT	16 700,00 €	21 600,00 €	16 700,00 €	21 600,00 €
Total Général		4 900,00 €		4 900,00 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-07-03 Décision modificative n° 3 budget annexe eau potable

Rapporteur : Jean Marc DELAVALLE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total Général		5 000,00 €		5 000,00 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-07-04 Projet éducatif du territoire 2017-2020

Rapporteur : Jean Marc DELAVALLE

Il rappelle au Conseil Municipal qu'en juin 2014 la Commune de Loyettes a mis en place son premier projet éducatif de territoire suite à la réforme des rythmes scolaires. Ce document prévu pour une durée de 3 ans arrive à échéance en 2017.

Le comité de pilotage comprenant des représentants des familles, de la municipalité, du corps enseignant, du service municipal enfance-jeunesse et les DDEN a travaillé sur une nouvelle convention de PEDT.

Les principales modifications portent sur

- l'ouverture du service enfance jeunesse sur le monde associatif de Loyettes
- le passage à un tap par jour sur 3 jours (actuellement il y a trois tap par jour)

Le document intégral sera consultable sur le site internet de la Commune ou auprès du service enfance jeunesse en mairie.

Il précise que ces modifications ont été apportées afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants. Il rappelle que le PEDT est le résultat du travail d'un comité de pilotage composé de représentants des parents d'élèves, des enseignants, des animateurs communaux, de l'éducation nationale et de la municipalité.

Pour ce qui est des rythmes scolaires, la municipalité a fait le choix après concertation des directrices des écoles de poursuivre avec l'organisation actuelle à la rentrée prochaine. Ce choix est motivé par le fait que le décret instaurant les rythmes scolaires n'a pas été abrogé, que les personnels pour la rentrée scolaire prochaine sont embauchés et que les instances de l'Éducation Nationale ont pour le moment rendu un avis défavorable sur le projet présenté par le gouvernement.

Toutefois, dès le mois de septembre une consultation des familles, des enseignants et des animateurs sera engagée pour que le Copil puisse travailler au retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018-2019. Il sera également nécessaire d'engager une réflexion sur l'ouverture d'un alsh le mercredi toute la journée mais également sur les modes de financement du services enfance jeunesse. Pour l'heure, le gouvernement a précisé que les communes sortant des rythmes scolaires perdraient le bénéfice du fonds d'amorçage (20 000 € environ par an pour Loyettes)

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-07-05 Plan définitif de financement de la salle des fêtes

Rapporteur : Jean Marc DELAVALLE

Coût estimé programme : 515 000 € HT

Concours extérieurs :

- fonds de concours CCPA : 108 379 €
- Région (non notifié) : 49 500 €
- DERT : 76 409 €
- Département de l'Ain (notifié) : 62 250 €

Autofinancement : 218 462 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-07-06 Nomination de voie complément

Rapporteur : Bernard MAYET

Suite à la délibération n° 2017-06-11 du 11 mai dernier, les services d'incendie et de secours l'ont informé de l'existence d'une voie nommée impasse des fleurs au lieu-dit les Gaboureux situé sur la commune de Saint-Vulbas.

Afin d'éviter les confusions, il propose donc de changer l'appellation de cette voie et de la nommer impasse des tulipes. Par ailleurs, il signale une erreur pour la voie George Sand qui a été orthographiée avec un s.

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-07-07 Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords cadres et marchés subséquents (SIEA)

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

Suite à la libéralisation du marché de l'énergie, les collectivités locales ont été dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour les tarifs dits « jaunes » et « verts ». Dès 2015, le SIEA a proposé aux communes membres la mise en place d'un groupement de commandes afin

- De mettre en commun les coûts de procédure
- D'obtenir de meilleurs tarifs
- D'accompagner les collectivités sur des marchés complexes

Loyettes a adhéré aux groupements pour le gaz et l'électricité

Les marchés d'électricité arrivent à échéance. Il est proposé d'adhérer à nouveau groupement de commandes. Le coût pour Loyettes devrait être de 200 € environ

Les sites concernés sont la salle des fêtes, le groupe scolaire, le CCCS et le stade.

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-07-08 Remboursement de frais avancés par erreur par l'association Angel Country

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Lors de la préparation d'une manifestation, l'association a vu qu'il manquait des câbles à la salle des fêtes. Elle a été en acheter pour le compte de la Commune et a payé la facture

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à rembourser l'association des frais avancés de 43,65€

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2017-07-09 Augmentation de capital Semcoda

Rapporteur : Clémence JUILLARD

La SEMCODA procède à une nouvelle augmentation de capital. La Commune en sa qualité d'actionnaire doit se prononcer sur cette opération.

Il est proposé de

- Rendre un avis favorable sur cette augmentation
- Ne pas souscrire à de nouvelles actions

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Objet	Tiers/montant	Date
Prestation d'externalisation du système d'information mai 2017- avril 2018	Deuzzi 15 000€ HT	10/05/2017

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3 juillet 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h25

Quatre personnes ont assisté à la séance

Le secrétaire de séance

Marinette REVERDY